

Solidaires finances

& égales



8 MARS 2022 : 8 MARS 2023 :
 Que s'est-il passé à Bercy en faveur de l'égalité
 femmes/hommes entre ces deux dates ?
Rien !

Ni réunion, ni communication du bilan du dernier plan égalité femmes/ hommes. Pas même un début de baromètre de l'égalité, alors que celui-ci devait être créé au 1er trimestre 2022 à la Fonction Publique.

Or, lors de la dernière réunion du 8 février 2022 (il y a plus d'un an déjà) consacrée à l'égalité au Ministère, il en est ressorti le même constat et qui perdure depuis des années ... les agent.e.s du MEFR sont moins bien rémunérées que les agents. Depuis cette date, à Bercy, aucune action concrète n'a été mise en place pour résorber les injustices sociales.

Temps compressé

Plusieurs annonces vont dans le même sens : une proposition de mise en place de la semaine de 4 jours.

Solidaires Finances y est favorable... à condition que celle-ci se fasse sur la base de 32 heures travaillées par semaine ! Et non pas, comme cela sera certainement le cas, 5 jours travaillés dans un temps compressé de 4 jours.

Avec cette « solution », ce sont encore les femmes, avec une charge mentale décuplée, qui seront obligées de jongler avec des amplitudes horaires élargies, pour courir récupérer les enfants à la crèche, chez l'assistant.e maternel.le ou à l'école, et avec des transports en commun aux cadences réduits...

Charge mentale décuplée !

mais pas de réels moyens !

Une note minimale de 75 points sur 100 devra avoir été obtenue. Trois critères seront mesurés :

- les écarts de rémunération pour les titulaires et les contractuels ;
- les écarts de taux de promotion de grade et de corps ;
- la représentation des femmes parmi les plus hautes rémunérations.

Le projet de loi de réforme des retraites comporte de nombreuses régressions sociales, notamment pour les femmes : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (particulièrement les femmes du fait du temps partiel, des différents congés parentaux, etc), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité.e.s, report de l'âge de départ pour les agent.e.s en catégorie active ...

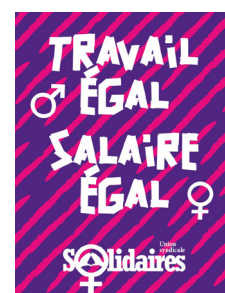
un index pour réduire les écarts de rémunérations ?!

L'index dont il était question en 2022, sensé réduire les écarts de rémunération, se fera à budget constant à Bercy, autant dire qu'il va se réduire à peau de chagrin et que l'on mettra des décennies avant de pouvoir apercevoir un début d'inversement de tendance.

La réunion de présentation par la DGAFP de cet index s'est tenue le 14 février 2023 avec une mise en application du dispositif à l'automne 2023.

Dans cet index on retrouve trois objectifs :

- **Mesurer** de façon objective les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes.
- **Identifier** les points de progression imposant à l'employeur de prendre des mesures de correction pour résorber les écarts.
- **Établir** des comparaisons dans le temps et entre administrations.



Si l'administration n'atteint pas cette note minimale alors, elle devra publier des mesures de correction. Si, dans d'un délai de trois ans, les mesures correctrices n'ont pas permis d'accéder à la note de 75, alors une contribution financière serait applicable. On se rend vite compte avec les sanctions encourues que les employeurs vont se précipiter pour atteindre cette note (sic)...

Il est également à regretter que seul le critère de représentation des femmes parmi les plus hautes rémunérations soit mesuré. Cela laisse à penser que seules ces catégories de personnels sont dignes d'obtenir une quelconque amélioration.

Solidaires a déjà pointé des limites lors de l'instauration de cet index dans le privé : attaque partielle de l'inégalité salariale, choix des critères retenus relativisant d'avance la note obtenue risque d'amener encore plus d'opacité et de se donner une note de bonne conscience sans agir, etc. Si c'est pour que la Fonction Publique d'État, donc le MEFR, s'octroie le même type d'outil qui permet juste d'avoir bonne conscience et n'engage aucune action concrète, ce n'est pas la peine. C'est déjà le cas aujourd'hui. Et ailleurs, dans la société comme dans la Fonction Publique, le constat est le même.

8 mars une histoire internationale de luttes des femmes

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20^{ème} siècle en Europe et aux Etats-Unis. Les mouvements féministes ont alors réclamé l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

➤ Lors de la Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, l'idée d'une « Journée internationale des femmes » a été décidée.

➤ Un an plus tard, la 1^{ère} journée internationale des femmes a été marquée par des manifestations impressionnantes.

➤ En France, la date retenue a été celle du 19 mars en commémoration de la révolution de 1848 et de la Commune de Paris.

➤ En Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Allemagne et au Danemark, plus d'un million de femmes ont célébré cette journée. A Berlin, 45 meetings ont alors rassemblé plus de 40.000 participant-e-s. 30.000 femmes ont manifesté dans les rues de Vienne.

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes n'a été officialisée par les Nations-Unies qu'en 1977 ; tandis que la France attendait 1982 et l'impulsion du ministère des droits des femmes pour le faire. Ce ministère de plein exercice a, hélas, aujourd'hui disparu des radars !



,Parce que les discours du gouvernement Macron sur l'égalité n'y changent rien : dans l'économie, les femmes ne sont pas les égales des hommes ;

Parce que la majorité des temps partiels sont occupés par des femmes et que les métiers « féminisés » sont moins bien rémunérés que ceux des hommes ;

Parce que les inégalités salariales persistent et le salaire des femmes n'équivaut qu'à 75% du salaire des hommes en moyenne ;

Parce que en moyenne les femmes touchent 40% de retraite en moins que les hommes ;

Parce que la pénibilité des métiers « féminisés » n'est pas pris en compte.

Pour toutes ces raisons, les femmes seront touchées de plein fouet par la réforme des retraites. Elles devront travailler plus longtemps, usées par le travail, pour au final avoir une retraite encore plus basse qu'actuellement.

Les inégalités dans le monde du travail et dans la sphère familiale se répercutent sur le salaire et l'emploi des femmes. Ces inégalités sont amplifiées au moment de la retraite laissant de nombreuses femmes sans moyen pour vivre dignement. Les femmes ne veulent pas l'aumône mais un système de retraites qui corrige les discriminations plutôt que de les amplifier.